

		Conditions Générales d'Utilisation de la plateforme d'imagerie «DimaCell»	
		2026	
Version 09.1	Ref : CGUs-DimaCell	31/03/2025	Nombre de pages : 9

Table des matières

I	Champ d'application	1
II	Présentation de la plateforme DimaCell.....	1
III	Modalités d'accès et d'utilisation	2
	1) Prise de contact initiale.....	2
	2) Réservation	2
	3) Horaires d'ouverture et condition d'accès.....	3
	4) Tarifs et facturation	3
IV	Utilisation de la plateforme.....	3
	1) Formation et maintien en condition opérationnelle.....	3
	2) Respect des lieux et des équipements	4
	3) Responsabilité de l'utilisateur	4
V	Enregistrement, sauvegarde, propriété, valorisation des données	4
	1) Enregistrement des données produites	4
	2) Non effacement des données par l'utilisateur	5
	3) Propriété des données	5
	a) Valorisation.....	6
	b) La politique de valorisation des résultats et signatures (articles et communications)	7
	c) Diffusion des données produites dans entrepôts dédiés	8
VI	Hygiène et Sécurité	8

I Champ d'application

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (CGU) s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des prestations de services conclues par la plateforme DimaCell avec toute personne accédant aux locaux et utilisant les appareils, matériels et techniques faisant partie de la plateforme DimaCell.

Les CGU sont accessibles à tout moment sur le site Internet www.dimacell.fr et par voie d'affichage dans les locaux concernés. Les CGU publiées sur le site internet de DimaCell prévaudront le cas échéant sur toute autre version ou tout autre document contradictoire. Les modifications des CGU sont opposables aux usagers de la plateforme DimaCell à compter de leur mise en ligne et leur affichage ; elles ne peuvent toutefois pas s'appliquer aux utilisations issues de réservations réalisées antérieurement.

II Présentation de la plateforme DimaCell

La plateforme DimaCell (Dispositif régional en Imagerie Cellulaire) créée en 2009, est un

réseau qui regroupe trois sites techniques, deux sur le campus de Dijon : Centre de Microscopie (INRAE/Université Bourgogne Europe (UBE) /Institut Agro Dijon (IAD)), Imagerie Spectroscopique (IAD/INRAE/UBE), et un site d'Imagerie à Besançon (UFR Santé/Université Marie et Louis Pasteur (UMLP)). Cette plateforme dispose d'un parc d'équipements permettant de mettre en place un pôle de « microscopies électronique et photonique » dans les Sciences du Vivant. DImaCell propose des technologies et méthodologies de haut niveau dans le domaine de l'imagerie cellulaire à l'ensemble de la communauté scientifique de la région Bourgogne-Franche-Comté (Universités, EPST et entreprises privées). Elle crée une expertise régionale en technologies et méthodologies liées à l'imagerie cellulaire et moléculaire ainsi qu'à l'étude d'interactions cellulaires. Dans son domaine, cette plateforme est considérée d'utilité sociale car elle répond à un besoin non pris en compte. Chaque site technique est placé sous la responsabilité d'une personne morale publique indépendante. Dans un esprit de service optimisé, la plateforme DImaCell propose aux usagers l'accessibilité à cet ensemble de sites techniques appartenant à différentes personnes morales indépendantes. En conséquence, afin qu'aucune confusion ne puisse se faire sur la qualité de la personne morale portant un site technique donné, chaque site fait apparaître aux yeux des usagers la personne morale responsable pour le dit plateau.

Pour plus d'informations, se référer au site internet de la plateforme (www.dimacell.fr). Ce site Internet est à considérer non pas comme un cadre publicitaire mais comme une source informationnelle.

III Modalités d'accès et d'utilisation

La plateforme est ouverte à tout utilisateur professionnel (personne morale et/ou physique) ayant des besoins en imagerie (préparation d'échantillons, acquisition, analyse des images) et n'ayant pas accès facilement ou habituellement aux services proposés.

1) Prise de contact initiale

Après avoir pris **contact** avec la personne physique responsable du site technique concerné (en l'espèce, Centre de Microscopie (Dijon), plateau PIMS (Dijon), Site santé (Besançon)) ou la ou les personnes compétentes dans le domaine d'imagerie souhaité, le potentiel utilisateur expose ses besoins, et les ressources qu'il compte réserver à son projet.

Une **fiche projet** sera complétée par l'utilisateur.

Une **étude de faisabilité** sera réalisée et un **devis prévisionnel** sera établi par le personnel de DImaCell.

Dans la mesure où un utilisateur est autonome sur un équipement lourd, un **identifiant**, strictement personnel lui est attribué afin de lui donner accès à la **réservation en ligne**, pour cet équipement, sur le site internet de la plateforme (www.dimacell.fr).

Les utilisateurs de la réservation en ligne de la plateforme DImaCell possèdent un droit d'accès individuel à leur compte personnel dont ils sont responsables. Ce droit d'accès est strictement personnel et incessible.

La plateforme se réserve le droit de refuser un projet ne répondant pas aux règles institutionnelles d'éthique en recherche ou aux cadres réglementaires légaux français et européen.

2) Réservation

La réservation d'une plage horaire pour l'utilisation d'un équipement se fait en ligne, sur le site internet de la plateforme (www.dimacell.fr) pour les utilisateurs autonomes, c'est-à-dire pour les utilisateurs dont la formation sur l'équipement a été validée.

L'utilisateur s'engage à ne pas réserver de façon inconsidérée les stations de travail et garde en mémoire qu'il s'agit d'un outil commun dont il ne peut disposer sans prendre en compte les autres utilisateurs.

Toute modification ou annulation d'une réservation par un utilisateur doit être notifiée au plus tard la veille de la date prévue au planning. Toute annulation ne satisfaisant pas ces conditions entraîne la facturation des prestations prévues.

Pour les personnes non autonomes, la réservation se fait d'un commun accord avec la personne responsable de l'équipement.

3) Horaires d'ouverture et condition d'accès

L'utilisateur certifie qu'il bénéficie du régime de prestations sociales et de la législation sur les accidents du travail, conformément aux dispositions statutaires applicables lors de leur accès aux différents plateaux techniques de la plateforme DImaCell. Les utilisateurs devront suivre les conditions d'accès propres à chaque site hébergeur (en l'espèce, INRAE pour Centre de Microscopie (Dijon), L'Institut Agro Dijon pour plateau PIMS, L'UFR Santé de l'Université Marie et Louis Pasteur pour le site santé (Besançon)).

Dans la limite des lois et règlements, et des conventions relatives aux conditions de travail applicables chez chacune des personnes morales proposant un équipement émergeant à la plateforme DImaCell, l'utilisateur, tant pour lui-même que pour les membres de son personnel concerné, s'oblige à respecter scrupuleusement, le dispositif de prévention et de sécurité mis en place et identifié à l'article VI des présentes CGU.

Pour le site technique concerné (en l'espèce, Centre de Microscopie (Dijon), plateau PIMS (Dijon), Site santé (Besançon)), le service est ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 17h, hormis les jours fériés.

DImaCell (en l'espèce, Centre de Microscopie (Dijon), plateau PIMS (Dijon), Site santé (Besançon)) s'octroie la possibilité de réserver des heures ou jours de non accessibilité des instruments (entretien, formations et fermeture). Ceux-ci seront clairement communiqués aux utilisateurs via le site de réservation.

4) Tarifs et facturation

Une contribution financière est demandée pour assurer le fonctionnement de la plateforme, son entretien et la formation de l'utilisateur sur l'équipement correspondant à ses besoins (2 demi-journées de formation en moyenne).

Les tarifs, conditions tarifaires et modalités de facturation sont spécifiques à chaque site.

Les prestations sont facturées :

Pour les sites IAD et INRAE – Dijon :

- Pour les utilisateurs privés : à la suite de chaque prestation
- Pour les utilisateurs publics : par relevé semestriel, les factures devront être acquittées par les équipes dans un délai de 30 jours à compter de leur réception. Passé ce délai, tous les membres du personnel de l'utilisateur concerné n'ayant pas acquitté les sommes dues n'auront plus accès à la plateforme, jusqu'au règlement définitif de ces sommes.

Pour le site Santé – Besançon

- Pour les utilisateurs privés : après chaque utilisation ou selon un relevé annuel
- Pour les utilisateurs publics : selon un relevé annuel si facturation

IV Utilisation de la plateforme

1) Formation et maintien en condition opérationnelle

Tout utilisateur ne peut intervenir sur un équipement que sous condition de formation préalable ; la formation est incluse dans la contribution financière demandée.

Au-delà de 2 mois sans utilisation de l'équipement, tout membre du personnel de l'utilisateur doit de nouveau bénéficier d'un rappel de formation, avec le responsable de l'équipement. Il n'est pas possible, et ce, même au sein d'une équipe de travail, de s'exempter de cette formation à l'outil.

Prohibition du travail isolé

Dans le cadre de l'article VI des présentes CGU, pour des raisons de sécurité, aucun utilisateur n'est autorisé à travailler dans les locaux en dehors des horaires d'ouverture du Centre INRAE, l'Institut Agro Dijon, l'Université de Franche-Comté et INSERM. Lors des absences des personnes responsables des équipements, seules les personnes autonomes (dont la formation sur équipement a été validée) et autorisées par le responsable de l'équipement, ont accès aux équipements pour utilisation.

Dans ce cadre, ils ne sont pas habilités à effectuer ou tenter d'effectuer des réglages sur tout équipement pour lequel ils n'ont pas été formés.

2) Respect des lieux et des équipements

Tout utilisateur utilisant un équipement a l'obligation de laisser le dit équipement en parfait état de propreté et de fonctionnement après son utilisation. Il doit respecter les procédures de mise en route, d'utilisation, d'arrêt des appareils et signaler au personnel de la plateforme tout dysfonctionnement éventuel.

Aucune modification ou adaptation ne doit être apportée aux différents équipements, même temporaire sans avoir le consentement du responsable de l'équipement.

3) Responsabilité de l'utilisateur

L'utilisateur (et les membres de son personnel) est (sont) responsable(s) de tous les dommages occasionnés aux appareils et locaux mis à sa disposition par la plateforme.

En cas de réparation induite par le dommage qu'il a causé directement ou indirectement, l'utilisateur assume la charge finale et totale de ladite réparation.

En cas de nécessaire remplacement de l'équipement induit par le dommage qu'il a causé directement ou indirectement, l'utilisateur assume dans son entièreté le coût de remplacement à neuf dudit équipement.

V Enregistrement, sauvegarde, propriété, valorisation des données

1) Enregistrement des données produites

Chaque site dispose d'un espace d'enregistrement de données ouvert aux utilisateurs.

Cet espace temporaire d'enregistrement est attaché à tout équipement composant chaque site technique de la plateforme DImaCell et le nécessitant. La gestion des données est organisée pour chaque site selon les établissements de tutelle (en l'espèce, INRAE pour le Centre de Microscopie, Institut Agro Dijon pour le plateau PIMS et UMLP/UFR Santé pour le site Santé Besançon). La saturation volontaire ou involontaire de ces espaces temporaires d'enregistrement est considérée comme nuisible.

Chaque utilisateur est responsable de l'intégrité de ses données. Chaque utilisateur est responsable de la sauvegarde de ses données.

La personne morale publique mettant à disposition l'équipement du site technique n'assure pas l'intégrité des données sauvegardées.

En aucun cas, un support externe type clé usb ou disque dur ne peut être connecté aux ordinateurs de l'équipement. De plus, le personnel de la plateforme se charge de la sauvegarde régulière des fichiers de l'espace temporaire vers un serveur délocalisé (limite de conservation des données : 4 ans).

Tout comportement non conforme est prohibé avec notamment :

- Tentative d'intrusion sur un autre compte
- Tentative de contournement des sécurités « systèmes » ou « réseau » mises en place sur la plateforme

- Tentative de « piratage » des systèmes ou réseaux informatiques de DImaCell ou d'un site distant
- Atteinte à l'intégrité des ressources ne lui appartenant pas.

➤ Pour le site INRAE - Centre de Microscopie Dijon

L'utilisateur se verra attribuer un **identifiant pour l'accès au site** INRAE Dijon, Bâtiment Dommergues, 17 rue Sully 21000 DIJON et **au réseau informatique de l'unité d'accueil** (UMR Agroécologie). Cet identifiant et les droits informatiques sont strictement personnels et assurent la confidentialité des données, ainsi que leur sécurisation.

Les utilisateurs enregistrent leurs données dans l'espace temporaire de stockage dédié nommé **PC_Ruche** via l'accès sécurisé personnel (identifiant personnel), dans un dossier référent à leur équipe «**eqXXX_NOM équipe**».

Dans ce contexte, au début de chaque séance d'utilisation, l'utilisateur est invité à se connecter à son espace dédié sur le **PC_Ruche** depuis le poste de travail de l'équipement. Après chaque séance d'utilisation, l'utilisateur se charge de télécharger ses données images et de déconnecter sa **session**.

Deux cas de figures pour télécharger les données image :

- Si l'utilisateur dispose d'un ordinateur professionnel propriété INRAE et géré par les informaticiens du Centre INRAE Dijon, alors il pourra télécharger ses images directement depuis son poste informatique en se connectant au lecteur réseau (procédure disponible sur demande auprès du personnel Centre de Microscopie).
- Si l'utilisateur dispose d'un ordinateur en dehors du parc INRAE Dijon, alors il récupérera ses images via le site FileSender : <https://filesender.renater.fr/?s=home>.

Les données image enregistrées sur le PC_Ruche sont **accessibles** aux utilisateurs depuis l'équipement mais aussi depuis un autre ordinateur : le **PC_Outils**. Cet ordinateur est réservable sur <http://www.dimacell.fr/>.

Les données image sont **disponibles** sur le PC_Ruche pendant 1 an, puis sont effacées sur ce terminal.

➤ Pour le site l'Institut Agro Dijon – plateau PIMS

L'utilisateur est invité à utiliser le service FileSender : <https://filesender.renater.fr/?s=home> pour récupérer ses données.

➤ Pour le site Santé - UMLP Besançon

Selon l'équipement, les données sont sauvegardées automatiquement dans le logiciel ou être sauvegardées manuellement par l'utilisateur dans l'onglet «Users» dans un dossier à son nom. Une sauvegarde de l'ensemble des données est régulièrement effectuée par le référent technique de chaque équipement sur un disque dur externe. L'utilisateur peut récupérer ses données à l'aide d'un port externe.

2) Non effacement des données par l'utilisateur

Sauf dérogation, l'utilisateur ne peut effacer ses données de l'espace temporaire d'enregistrement. Seule la personne responsable de l'équipement est dûment habilitée au nettoyage de la partie de disque dévolue à l'utilisateur.

3) Propriété des données

Les savoir-faire et connaissances mis en œuvre par la plateforme DImaCell pour réaliser les prestations restent la propriété des établissements de tutelle de la plateforme. En conséquence toute amélioration du savoir-faire demeurera la propriété des établissements

de tutelle.

Une fois l'expérimentation terminée et le paiement des prestations effectué, l'utilisateur est propriétaire de tous les droits sur les images issues d'un traitement à partir de l'équipement du plateau technique.

Sauf accord de l'utilisateur, toute reproduction et/ou représentation totale ou partielle de ces données sont strictement interdites.

Toutefois dans un but d'intérêt scientifique, après autorisation expresse, écrite et préalable de l'utilisateur, les données de l'utilisateur peuvent être utilisées au sein de la plateforme pour des cours, présentations, formations etc....

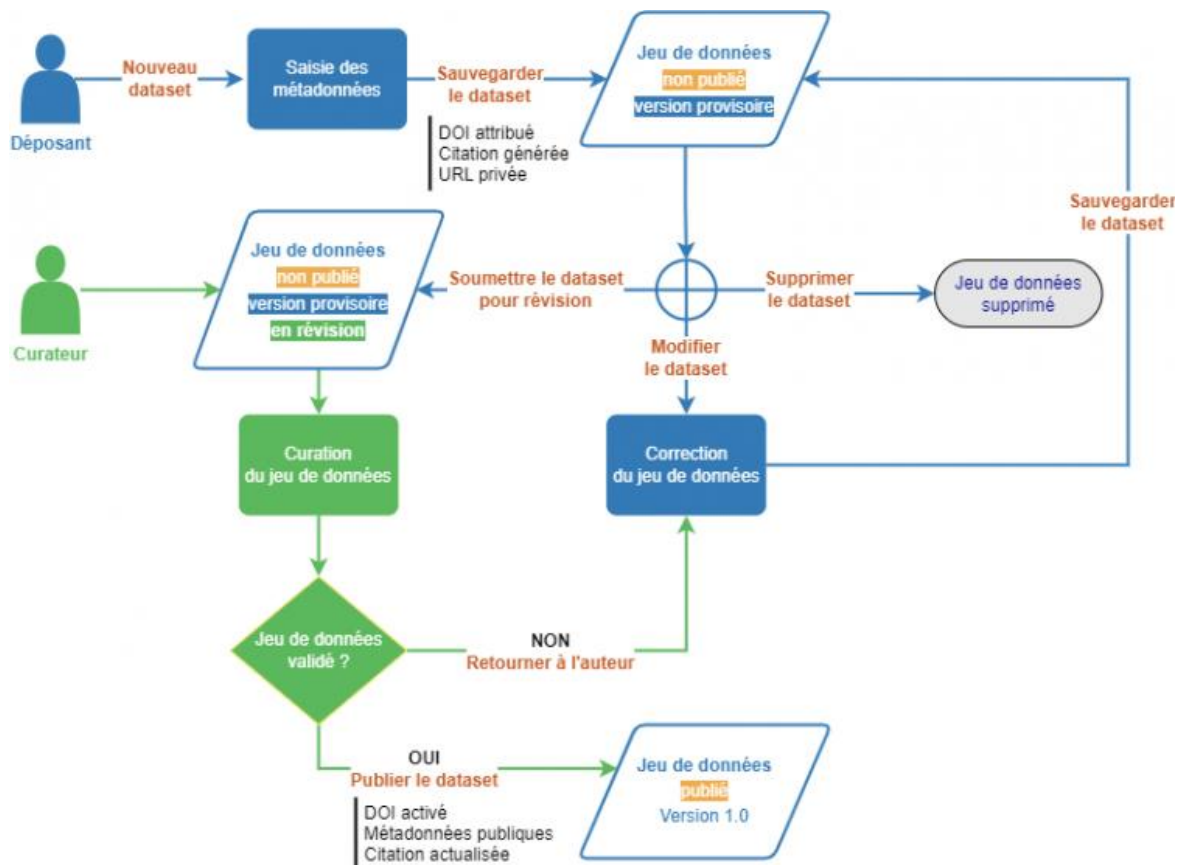
La personne morale, proposant les services du site technique, et l'utilisateur, s'engagent à respecter la confidentialité la plus totale, pendant toute la durée de l'utilisation puis sans limitation de durée après celle-ci à moins que lesdites informations, connaissances ou savoir-faire ne soient tombés dans le domaine public ou que leur divulgation soit rendue nécessaire en vertu d'un règlement particulier ou d'une injonction administrative ou judiciaire.

a) Valorisation

Les performances techniques et scientifiques sont assurées par le personnel de la plateforme. Il possède une expertise dans son domaine d'activité. Les missions de la plateforme étant de conseiller et former les utilisateurs, mettre en œuvre les stratégies expérimentales et aider à l'interprétation des résultats, les performances technologiques et scientifiques de la plateforme se doivent d'être reconnues et valorisées dans le cadre de congrès, d'articles ou de communications.

La plateforme DImaCell et son personnel **doivent être systématiquement mentionnés/remerciés dans la partie "acknowledgements"** d'une publication qui inclut des données, et/ou des informations, directement générées par le(s) service(s) rendu(s) par la plateforme. Toute communication scientifique (article, communication affichée, conférence, rapport, etc...) faisant référence à des résultats générés par la plateforme se doit de suivre les règles normales de signature et de remerciement. Lors de communications orales ou de présentations de communications affichées, l'utilisateur devra faire figurer le logo de la plateforme sur le support de communication.

Lors de la **valorisation dans une communication scientifique, les utilisateurs devront déposer les métadonnées produites** dans des **entrepôts dédiés** spécifiés pour chaque site (dataINRAE, dat@UBFC, dataUMLP...) générant un **DOI affilié à l'ensemble de ces données** inclus dans la communication scientifique associée, comme indiqué dans le schéma du processus de publication d'un jeu de données ci-après. Ce dispositif permet aux utilisateurs de la plateforme de déposer, partager et/ou rendre publiques les données produites ou co-produites dans le cadre des travaux de recherche sur la plateforme dans des entrepôts dédiés.



Source : <https://recherche.data.gouv.fr/fr/categorie/15/guide/schemas-du-processus-de-publication-dun-jeu-de-donnees>

b) La politique de valorisation des résultats et signatures (articles et communications)

L'utilisateur s'engage à faire co-signer les personnes de la plateforme, ayant mené les analyses et à leur faire lire le texte correspondant avant soumission, si les résultats produits par la plateforme sont essentiels à l'article ou à la communication.

Si les résultats produits par la plateforme ne sont pas essentiels à l'article ou à la communication, **remercier la plateforme pour l'équipement mis à disposition et/ou les personnes de la plateforme pour leur participation aux analyses.**

➤ Plateau Centre de Microscopie - Site INRAE

Co-signature/co-autorat :

Nom de la personne, **Université Bourgogne Europe, Institut Agro, INRAE, DImaCell Imaging Facility, UMR1347 Agroécologie, 21000 Dijon, France**

Dans les remerciements et/ou dans la rubrique Matériels et Méthodes, l'apport technique de la plateforme doit être reconnu et mentionné clairement de la manière suivante :

"We thank DImaCell Imaging Center facilities (INRAE, Université Bourgogne Europe) and especially expertise of staff name for conducting the experiments on equipment name".

➤ Plateau PIMS – Site Institut Agro Dijon

Co-signature/co-autorat :

Nom de la personne, **Université Bourgogne Europe, Institut Agro, INRAE, DImaCell Imaging Facility, UMR1517 PAM, 21000 Dijon, France**

Dans les remerciements et/ou dans la rubrique Matériels et Méthodes, l'apport technique de la plateforme doit être reconnu et mentionné clairement de la manière suivante :

"We thank staff name from the DImaCell Imaging Facility (Institut Agro, Université de Bourgogne

Europe) for the access and expertise in technique name.

- Plateau Imagerie – UFR Santé/UMLP Besançon

Co-signature/co-autorat :

Nom de la personne, **DImaCell Imaging Facility, Université Marie et Louis Pasteur, EFS, INSERM, UMR1098 RIGHT, 25000 Besançon, France**

Remerciements et/ou dans la rubrique Matériels et Méthodes, l'apport technique de la plateforme doit être reconnu et mentionné clairement de la manière suivante :

"We thank staff name from the DImaCell Imaging Facility (Université Marie et Louis Pasteur) for the access and expertise in technique name.

- Plateau Histologie – UFR Santé/UMLP Besançon

Co-signature/co-autorat :

Nom de la personne, **DImaCell Imaging Facility, Université Marie et Louis Pasteur, INSERM, UMR1322 LINC, 25000 Besançon, France**

Remerciements et/ou dans la rubrique Matériels et Méthodes, l'apport technique de la plateforme doit être reconnu et mentionné clairement de la manière suivante :

"We thank staff name from the DImaCell Imaging Facility (Université Marie et Louis Pasteur) for the access and expertise in technique name.

L'ensemble des résultats est réalisé sous réserve des connaissances et savoir-faire (utilisation des équipements et des méthodologies) connus au jour de la réalisation.

Après acceptation de chaque publication dans laquelle les acteurs d'un plateau technique de la plateforme DImaCell sont remerciés ou co-auteur, les références de la publication ou un tiré à part en format pdf doivent être transmis aux dits acteurs.

c) Diffusion des données produites dans entrepôts dédiés

- Site INRAE – Plateau Centre de Microscopie

L'UMR Agroécologie a créé un entrepôt de données de la recherche institutionnel DataINRAE <https://entrepot.recherche.data.gouv.fr/dataverse/inrae>, lui-même intégré dans l'entrepôt des données de tous les instituts publics, <https://entrepot.recherche.data.gouv.fr/>.

Les utilisateurs devront créer un DOI pour l'ensemble de métadonnées inclus dans une communication scientifique en les déposant sur le DataINRAE, <https://entrepot.recherche.data.gouv.fr/dataverse/inrae>.

- Site L'Institut Agro Dijon – Plateau PIMS

À venir

- Site Santé - UFC et INSERM Besançon

À venir

VI Hygiène et Sécurité

Chaque utilisateur est tenu de respecter les règles d'Hygiène et de Sécurité généralement appliquées dans les laboratoires publics et affichés dans les locaux de la plateforme. Par ailleurs, ils devront respecter le cas échéant les précautions sanitaires relatives au covid-19 : respect des distances de sécurité, port du masque, lavage régulier des mains ou toute autre précaution exigée par le contexte sanitaire.

Les échantillons apportés sur la plateforme sont sous la responsabilité du demandeur. L'utilisateur doit donc informer le responsable technique de la nature et la dangerosité des organismes (pathogènes pour l'homme, cellules transgéniques, cellules cancéreuses, OGM...) ou produits chimiques qu'il sera amené à utiliser avant de réaliser une expérience ayant recours aux équipements.

Pour les échantillons provenant de l'étranger, l'utilisateur s'engage à respecter les règles européennes en vigueur sur l'importation des échantillons.

Tout manquement à ces règles entraînera immédiatement l'arrêt de la préparation des échantillons et/ou l'observation.

L'attention est attirée sur le fait que la plateforme est habilitée à réaliser des analyses sur des échantillons présentant un risque infectieux de niveau 1 ou de niveau 2 après inactivation préalable par un fixateur supérieur à 1. Elle n'est pas habilitée à réaliser des analyses sur des échantillons radioactifs.

Tout utilisateur ne respectant pas les droits et obligations du présent règlement engage sa responsabilité.

Tous les litiges pouvant survenir entre les parties concernant les conditions générales d'utilisation, leur validité, leur interprétation, la mise en exécution, sont soumis à une procédure d'arbitrage dans les conditions suivantes : chaque partie désignera un arbitre à un niveau directorial égal à 2 niveaux hiérarchiques au-dessus de chaque personnel concourant à l'utilisation.